

YACHT CLUB DE CANNES

Port Palm Beach
06400 – CANNES
Tél : 04 93 43 05 90
Fax : 04 93 43 28 87



AVIS DE COURSE

DE L'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE DES « DRAGON »

Epreuve sélective pour le classement national 2006 des coureurs et comptant pour le classement du 1^{er} Critérium de la French Riviera.



AVIS DE COURSE

DE

L'OPEN INTERNATIONAL DE

FRANCE DES « DRAGON »

Epreuve sélective pour le classement national 2006 des coureurs et comptant pour le classement du 1^{er} Critérium de la French Riviera.

1/AUTORITE ORGANISATRICE : YACHT CLUB DE CANNES sous l'égide de la Fédération Française de Voile, de l'A.F.S.I.D et avec le concours de la FLOTTE des DRAGON de MEDITERRANEE.

2/ DATES ET LIEUX :

Les 23-24-25 & 26 février 2006, sur le plan d'eau de CANNES en rade Est « Golfe Juan » ou en rade Ouest « Golfe de la Napoule ».

Les bateaux seront accueillis au Port Palm-Beach – Pointe de La Croisette.

3/REGLES APPLICABLES :

- Les RCV 2005 – 2008 et leurs annexes
- Les règles de la Classe des DRAGON (La règle 13.30 de l'I.D.A s'appliquera)
- Le présent AVIS DE COURSE (Le programme de celui-ci ainsi que les horaires des courses du 2^o jour pourront être modifiés)
- Les Instructions de course qui seront remises aux concurrents lors de leur inscription définitive.

4/ DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participeront à cette manifestation entièrement à leurs propres risques et périls (voir la règle 4 des R.C.V.- Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Conformément à la LOI, les concurrents sont soumis à l'Article IV de l'arrêté du 3 mai 1995, relatif aux manifestations nautiques en mer, ou à tout autre arrêté en vigueur le jour de l'épreuve.

5/ PUBLICITE : Cette manifestation est classée en catégorie A selon l'article 20.3.2 des RCV de l'ISAF. Le paragraphe (d) (i) de la règle 20.3.1 s'appliquera lui aussi. Les concurrents auront l'obligation de porter sur leur coque côté tribord la marque de publicité du partenaire principal de cette épreuve. Ils pourront en outre avoir l'obligation d'arborer à terre le ou les pavillons publicitaires ou flammes distinctives d'un ou plusieurs partenaires.

6/ ADMISSION :

Cette compétition est ouverte à tout yacht de la Classe International des DRAGON, en règle avec leurs Associations Nationales. Une copie du Certificat de Jauge 2006 sera exigée.

Le nombre de participants est limité à 70

7/INSCRIPTIONS

a)Frais de dossier

Les frais de dossier sont de 320 Euros par bateau incluant les frais de grutage pour les bateaux venant par la route, les frais de port pendant la durée de la manifestation et le coût du stationnement à terre bateau mâté, sur le parking du Palm-Beach une semaine avant la manifestation et une semaine après la fin de celle-ci.

Pour les concurrents qui se seront pré-inscrits avant le 1⁵ janvier 2006 les frais de dossier seront réduits à 290 Euros.

b) Paiement des frais de dossier : Pour les concurrents étrangers, les frais de dossier pourront être reçus en espèces dès leur arrivée à CANNES en même temps que leur confirmation d'inscription, ou être envoyés par virement bancaire auprès du Compte du Yacht Club de CANNES au CREDIT

COMMERCIAL DE FRANCE Agence Pont des Gâbres

IBAN FR 76 005 600 21702 1754 340 7 117 BIC : CCF RF

AFIN D'AMELIORER L'ORGANISATION GENERALE, IL EST IMPERATIF DE SE PRE-INCRIRE, EN UTILISANT LE FORMULAIRE CI-DESSOUS, QUI DEVRA ETRE RENVOYE AU YACHT CLUB DE CANNES AVANT LE 1^{er}. FEVRIER 2006, PAR E-MAIL OU PAR TELECOPIE.

yccannes@wanadoo.fr Fax : 33 (0)4 93 43 28 87

8/ EQUIPAGES :

Les listes d'équipages devront être déposées au secrétariat en même temps que les inscriptions.

Il sera demandé à chaque bateau inscrit la remise des documents suivants :

- Pour les français la licence fédérale 2006 devra obligatoirement avoir été visée par un médecin.
- Les étrangers devront présenter un certificat d'assurance "Responsabilité Civile" ou souscrire une licence sportive de la Fédération Française de Voile.
- Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.
- Tous les engagés devront fournir un document délivré par une Association Nationale validant leur Certificat de Jauge

9/ ARMEMENTS DE SECURITE :

Outre les matériels obligatoires par la jauge des Dragon, tous les yachts devront impérativement avoir à leur bord la totalité des matériels de sécurité conformes à leur législation.

10/ PARCOURS :

Les parcours seront du type « BANANE / Aller-Retour ».

11/ CLASSEMENTS ET NOMBRE DE COURSES :

Il sera fait application des RCV 2005-2008 système de points à minima.

Le nombre maximum de courses sera de 7.

Au delà de 4 courses validées le plus mauvais score dans la série pourra être retiré du classement final.

Quatre courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

Le titre de CHAMPION NATIONAL des DRAGON sera décerné au premier Dragon français le mieux placé de l'épreuve.

12/ PENALITES :

Application de la règle RCV 44.2 (2 tours)

13/LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

14/ PROGRAMME ET HORAIRES DES COURSES :

a) programme technique et administratif

Accueil des concurrents au port Palm-Beach (Y.C.CANNES) du 19 au 23 février.

- Grutages : à partir de 9 heures du dimanche 19 février au jeudi 23 février 11 h 30 heure limite
- le 21 février 2006 A partir de 14 heures– Accueil des concurrents au secrétariat et remise des instructions de course, jusqu'au jeudi 23 février 2006 - 10 h 30 au plus tard.

b) Programme sportif

- Jeudi 23 février 2005 : A disposition du Comité de Course à 13 h. 00 en mer pour une ou plusieurs courses
- Le Vendredi 24 février, le Samedi 25 février & le Dimanche 26 février :
Les concurrents devront se tenir à disposition du Comité de Course à 10 h.00 à terre pour une ou plusieurs courses

*Dimanche 26 février : A partir de 17h 00 lecture du palmarès dès que possible après les décisions du jury.

15/ FESTIVITES :

- Mercredi 22 février : Pot de bienvenue aux concurrents et à leurs accompagnateurs
- Jeudi 23 février : Soirée. 3 tickets par bateau seront remis aux concurrents. Des tickets accompagnateurs seront à disposition à raison de 20 Euros par ticket.
- Vendredi 24 & samedi 25 février : Cocktail apéritif à chaque retour de régates
- Dimanche 26 février : à partir de 17 h 00 : Apéritif de clôture du Championnat après la lecture des résultats.

16/ DROIT A L'IMAGE :

En participant à Open International de France des DRAGON, tout concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte, à l'autorité organisatrice et aux partenaires de l'Open International de France 2006 le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative à ce Championnat, toute image de lui-même ou du bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée « Open International de France des DRAGON » à laquelle participe le concurrent.

17/ TEXTE PRIORITAIRE :

Seul le français est officiel

18/COMMUNICATION RADIO

Pendant qu'il est en course un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio ni recevoir de communications radio, sauf en cas de réelle difficulté pour prévenir les secours en mer et porter assistance

L'OPEN INTERNATIONAL DE FRANCE DES « DRAGON »

Est supporté par nos partenaires : **PALM BEACH CASINO
CANNES / GROUPE PARTOUCHE : HOTEL 3.14**

&

LE GROUPE DE PRESSE nice – matin

FORMULAIRE DE PRE-INSCRIPTION

**A retourner au YACHT CLUB DE CANNES impérativement avant ou au
plus tard le
15 janvier 2006**

Je soussigné.....Chef de bord du

DRAGON(nom).....

**N° de voile.....déclare pré-inscrire ledit bateau à
concourir à l'OPEN INTERNATIONAL DES DRAGON**

Date prévue d'arrivée à CANNES.....

Nombre de tickets accompagnateurs :.....

Tenue ville pour la soirée